



CAHIER D'ACTEUR

MATIÈRES ET DÉCHETS
RADIOACTIFS : PLAN 2027-2031

10.10.2025
10.02.2026

N°16 | FÉVRIER 2026



Ce cahier d'acteur a été réalisé par un groupe d'étudiants au sein l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) dans l'idée d'apporter une réponse interdisciplinaire aux enjeux du débat public relatif à la gestion des matières et des déchets nucléaires. Notre groupe est composé cinq étudiants issus de masters complémentaires en géographie, en droit et sciences sociales appliquées aux transitions énergétiques et environnementales.

Cette contribution reflète uniquement les opinions et les recherches des auteurs, et n'engage en aucun cas les encadrants ou l'institution à laquelle ils sont affiliés.

Contact :
Encadrant du groupe : Nelly Leblond
(Nelly.leblond@univ-pau.fr)
Enseignants :
Nelly Leblond, Lise Desvallées,
Sylvie Clarimont, Camille Drouiller
et Brice Auvet
Membre de l'UMR Transitions
Énergétiques et Environnementales
(UPPA-CNRS)

Le point de vue du Groupe 6

EN BREF.

Ce cahier d'acteur propose un avis critique et citoyen, construit au cours de trois mois de participation au débat public. Plusieurs incohérences et formes d'injustice nous sont apparues, interrogeant la légitimité du processus et sa capacité à organiser une délibération réellement partagée. La question de l'opportunité des orientations du PNGMDR, notamment, pourtant centrale dans des débats antérieurs, est exclue du périmètre de discussion. Le présupposé de la poursuite du nucléaire limite la discussion d'alternatives et la fragmentation du débat par thématiques empêche une approche systémique d'un plan supposément "national". Le dispositif masque des impacts territoriaux très différenciés et un plan qui entérine une logique de sacrifice territorial tandis que la question nucléaire demeure peu conscientisée par la population. Enfin, malgré des efforts considérables de transparence : la technicité du champ nucléaire et le manque de connaissances préalables constituent un frein majeur à la participation, difficultés que nous avons nous-mêmes rencontré. Nous nous sommes donc concentrés sur la participation du public et des dispositifs plus accessibles.

Le PNGMDR et la CNDP apparaissent encore davantage comme des outils de légitimation de décisions centralisées que comme des espaces de délibération démocratique authentique qui renforceraient la démocratie environnementale.



CONSTAT

1- Une injustice territoriale et environnementale

Premièrement, un décalage majeur apparaît entre l'échelle de production des déchets nucléaires et celle de leur gestion. Si la production et la consommation d'énergie nucléaire relèvent d'un choix national, la gestion concrète des matières et déchets radioactifs repose sur un nombre restreint de territoires.

Cette situation génère des inégalités environnementales et sociales :

- Les risques sanitaires et environnementaux sont localisés
- Les bénéfices de l'énergie nucléaire sont diffusés à l'échelle nationale
- Certaines activités productrices de déchets (comme le secteur médical) concernent l'ensemble du territoire

2- Une mobilisation citoyenne limitée pour cause de technicité

La gestion des matières et déchets nucléaires demeure un sujet qui mobilise difficilement le grand public. Les personnes les plus impliquées dans les dispositifs participatifs sont majoritairement des professionnels du secteur nucléaire, des chercheurs ou experts spécialisés ou encore des citoyens directement concernés territorialement par les installations (sites de stockage, de production ou de retraitement).

Ces acteurs prennent davantage la parole et occupent une place centrale dans les échanges. Il en résulte un phénomène de « légitimité internalisée » en effet, la maîtrise du langage technique donne la sensation à ces acteurs d'avoir le droit d'intervenir, alors que les autres s'autocensurent, estimant ne pas être suffisamment compétents.

La technicité devient ainsi un filtre social de la participation, renforçant les inégalités d'expression au sein même des dispositifs censés être ouverts à

tous. À cela s'ajoute un coût social de la participation : temps à consacrer, efforts de compréhension, sentiment d'illégitimité.

À l'inverse, une large partie de la population reste à l'écart de ces débats. Ce désengagement ne traduit pas nécessairement un désintérêt, mais renvoie plutôt à des obstacles structurels, au premier rang desquels figurent la technicité des enjeux et la difficulté d'accès à une information intelligible.

3- Une participation encadrée mais différenciée

Les entretiens menés avec des acteurs institutionnels (notamment DGEN et ORANO) mettent en avant l'existence de nombreux dispositifs de dialogue : débats publics, réunions locales, comités locaux d'information (CLI), consultations autour des grands projets tels que Cigéo.

Les documents relatifs à ces projets sont rendus publics, et les réunions s'inscrivent dans une temporalité longue, favorisant théoriquement la construction d'un avis collégial associant l'ensemble des parties prenantes. La gouvernance de la GMDR est ainsi présentée comme relevant à la fois : - d'une démocratie participative, à travers les débats et échanges locaux ; - d'une démocratie représentative, via les choix parlementaires successifs (lois de 1996, 2006, perspectives 2026).

Cependant, cette architecture participative ne garantit pas une égalité réelle entre les participants.

4- Une information difficilement accessible

Du point de vue des acteurs associatifs et militants, les limites sont encore plus marquées :

- La consultation citoyenne est perçue par les opposants à Cigéo comme un outil de légitimation a posteriori de décisions déjà prises.
- Le calendrier de l'ANDRA est

perçu comme non contraignant et essentiellement consultatif

- La multiplication d'étapes techniques dilue l'information et rend la compréhension globale du projet difficile
- Le PNGMDR fragmente les questions abordées, alors que la gestion des déchets nucléaires soulève des enjeux de société transversaux (justice sociale, responsabilité intergénérationnelle, choix énergétiques).

Par ailleurs, une forte dissymétrie est observée entre le discours tenu à l'échelle nationale et la réalité vécue localement. Sur les territoires concernés, notamment autour de Cigéo, le climat de tension et de répression policière alimente un sentiment de peur et limite l'expression citoyenne. Cette situation fragilise la confiance envers les institutions et les dispositifs participatifs.

PROBLÉMATIQUE

Dès lors, une question centrale se pose : **Comment garantir une gouvernance véritablement nationale d'un risque produit collectivement, alors que ses conséquences sanitaires, environnementales et territoriales pèsent de manière disproportionnée sur un nombre limité de communes et de populations locales ?**

Cette problématique interroge à la fois la justice territoriale, la qualité démocratique des dispositifs participatifs et la capacité de l'État à assurer une information accessible, pluraliste et crédible.

RECOMMANDATIONS

Au regard des constats précédents, il apparaît nécessaire de dépasser une approche strictement procédurale de la participation pour aller vers des mécanismes plus substantiels, capables de réduire les inégalités territoriales, sociales et informationnelles observées dans la gestion des matières et déchets nucléaires.

Les recommandations suivantes visent à renforcer à la fois la justice territoriale, l'indépendance des instances de dialogue et l'effectivité du droit à l'information et à la participation du public.

1- Créer un fonds national de solidarité pour la GMDR

Nous proposons la création d'un fonds national dédié à la gestion des matières et déchets radioactifs, financé conjointement par l'État et les porteurs de projets nucléaires (exploitants, industriels de la filière).

Ce fonds aurait plusieurs objectifs complémentaires :

- Compenser financièrement les départements et territoires accueillant des installations de gestion des déchets nucléaires, en reconnaissance des risques et contraintes spécifiques qu'ils supportent ;
- Soutenir des projets de développement local, environnemental et social définis avec les acteurs du territoire (services publics, transition écologique, diversification économique) ;
- Reconnaître explicitement l'existence d'inégalités territoriales liées à la GMDR et leur caractère structurel ;
- Impliquer l'ensemble du territoire national dans la prise en charge de ces enjeux, selon un principe de solidarité, puisque la production des déchets résulte de choix énergétiques collectifs.

Un tel mécanisme contribuerait à rendre plus visible la dimension nationale de la gestion des déchets nucléaires et à réduire le sentiment d'injustice exprimé par les territoires concernés.

2- Repenser les Commissions locales d'information

Les Commissions locales d'information constituent un outil central de l'information et du dialogue au niveau local. Toutefois, leur composition et leurs modalités de fonctionnement limitent aujourd'hui leur capacité à représenter l'ensemble des intérêts en présence.

Nous recommandons ainsi :

- D'augmenter la part des représentants d'associations (actuellement 10 %) et des organisations syndicales (actuellement 10 %) au sein des CLI, afin de renforcer la défense des intérêts des populations locales et des travailleurs
- De diversifier les profils représentés (habitants, acteurs de santé, monde agricole), afin de mieux prendre en compte la pluralité des impacts potentiels
- De réduire la dépendance financière des CLI vis-à-vis des conseils départementaux, qui peut fragiliser leur indépendance vis-à-vis de l'État et des porteurs de projets

Dans cette optique, un financement mixte, pour moitié assuré par le fonds national de solidarité proposé, permettrait de renforcer la crédibilité, l'autonomie et la capacité d'expertise indépendante des CLI.

3- Garantir l'information et la transparence

Dans une perspective de renforcement du droit à l'information du citoyen, nous proposons :

- De garantir une information environnementale fiable et intelligible

Renforcer le droit à l'information du citoyen en assurant la production et la mise à disposition d'une information environnementale expertisée, complète et compréhensible, condition essentielle d'un débat substantiel.

- De créer un continuum information/participation

Mettre fin à la séparation actuelle entre information environnementale et participation du public en proposant la fusion de la CNDP et de l'Autorité environnementale au sein d'une autorité administrative indépendante unique, garantissant la cohérence entre expertise, diffusion de l'information et organisation du débat.

- De consolider la transparence et la confiance démocratique

Maintenir le statut d'autorité administrative indépendante et conférer à cette nouvelle autorité un pouvoir de certification du respect des procédures d'évaluation environnementale et de participation. Cela afin de renforcer la lisibilité des dispositifs, la sécurité juridique et la confiance du public.

CONCLUSION

La gestion des matières et déchets nucléaires constitue un enjeu majeur pour la société française, tant du point de vue environnemental que démocratique. Si les dispositifs participatifs existent et se sont multipliés, leur efficacité reste limitée par des inégalités d'accès à l'information, une technicité excluante et des déséquilibres territoriaux persistants.

Renforcer la participation citoyenne ne peut se limiter à la mise en place formelle de débats publics. Cela suppose de rendre l'information réellement accessible, de reconnaître les rapports de pouvoir à l'œuvre dans les dispositifs participatifs, et de garantir que la parole citoyenne ait une influence visible sur la décision finale.

À travers les recommandations formulées, ce cahier d'acteur plaide pour une gouvernance plus juste, plus lisible et plus inclusive de la gestion des matières et déchets nucléaires, à la hauteur des enjeux collectifs et intergénérationnels qu'elle soulève.

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Commission nationale du débat public (CNDP). *Bilan du débat public sur le PNGMDR (2022-2026)*

Commission nationale du débat public (CNDP). *Notre avenir énergétique se décide maintenant – Synthèse de la concertation nationale sur le mix énergétique (2022–2023)*.

Ministère de la Transition écologique. *Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) 2027-2031 – Dossier du maître d'ouvrage*.

Autorité environnementale (CGEDD). *Avis sur les évaluations environnementales du PNGMDR*.

Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN). *Rapports et avis*.

Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI). *Travaux et productions des CLI et CL*.

Réseau de transport d'électricité (RTE) (2022). *Futurs énergétiques 2050 : principaux résultats* (Energy pathways to 2050 – Key results). Rapport réalisé à la demande des pouvoirs publics.

https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-01/Energy%20pathways%202050_Key%20results.pdf

France. (2023). *Code de l'environnement*, Partie législative. *Légifrance*.

- Article L. 125-1 à L. 125-16 : droit à l'information et à la participation du public en matière d'environnement, conformément à la Convention d'Aarhus.
- Article L. 542-1 à L. 542-11 : dispositions relatives à la gestion des matières et déchets radioactifs.
- Article L. 1333-1 à L. 1333-18 : cadre relatif à la sûreté nucléaire et à la transparence de l'information sur les installations nucléaires.

Loi n°91-1381 du 30 décembre 1991 dite « Loi Bataille » relative à la gestion des déchets radioactifs. Journal officiel de la République française.

ANDRA. (2025). *Les Essentiels 2025 – Inventaire national des déchets radioactifs et matières nucléaires*. Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs. https://www.andra.fr/sites/default/files/2025-02/ANDRA_Inventaire%20national_Les_Essentiel_2025.pdf

Arnaud de Sartre, X., & Chailleux, S. (2021). Des dispositifs pluralistes sous contrôle : internaliser les critiques pour gouverner le stockage des déchets radioactifs. *Natures Sciences Sociétés*, 29(3). https://www.nss-journal.org/articles/nss/full_html/2021/03/nss210042/nss210042.html

Barthes, A. (2006). *La mise en politique des problèmes publics*. Paris : L'Harmattan.

Callon, M., Lascoumes, P., & Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil.

Dobigny, L. (2012). Absence de représentations ou représentation d'une absence ? Pour une socio-anthropologie de l'énergie. In S. Poirot-Delpech & L. Raineau (Éds.), *Pour une socio-anthropologie de l'environnement* (pp. 149-164). Paris : L'Harmattan.

Dobigny, L. (2009). L'Autonomie énergétique : acteurs, processus et usages. De l'individuel au local en Allemagne, Autriche, France. In M. Dobré & S. Juan (Éds.), *Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie* (pp. 245-252). Paris : L'Harmattan.

Dobigny, L. (2018). Changement énergétique et rapport au monde. In *Énergie & Société*, éd. Menozzi, p. 218.

Topçu, S. (2006). Nucléaire : de l'engagement « savant » aux contre-expertises associatives. *Natures Sciences Sociétés*, 14(3), 249-256. <https://stm.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2006-3-page-249?lang=fr>.

Gras, A. (2012). *Dépendance des grands systèmes techniques et choix énergétique*.

